



1 seul garant pour 2 est ce possible ?

Par **Julie 34**, le **15/07/2012** à **15:08**

Bonjour , je suis étudiante et je cherche un appartement , je vais m'installer avec mon copain et sa mère se porte garante , 1 seul garant est ce suffisant ? et je voulais aussi savoir si je doit obligatoirement signer le bail pour toucher des APL etant donné que nous sommes en couple , merci d'avance !

Par **janus2fr**, le **16/07/2012** à **07:55**

Bonjour,

Il n'existe aucune règle concernant les cautions (garants), c'est le bailleur qui décide des précautions qu'il veut prendre, pas de caution, une caution, deux cautions, etc.

En revanche, si le bailleur a une assurance loyers impayés, il n'a pas le droit d'exiger une personne caution en plus, sauf si le locataire est étudiant ou apprenti.

Pour ce qui est de la CAF, je ne comprends pas bien la question. Pour toucher des AL (ou APL si logement conventionné), il faut naturellement être titulaire du bail. Si vous étiez tenté de ne pas apparaître au bail de façon à ce que votre ami touche plus d'AL, cela représenterait une fraude et la CAF surveille de plus en plus ces situations...